

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

HEROUVILLE-EN-VEXIN



Date de convocation : 01/06/2023

Date d'affichage : 01/06/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 14

L'an deux mil vingt-trois, **le 9 juin** à 18 h 30 mn, **le Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Eric BAERT, Maire.**

Étaient présents : M. BAERT, Mme CAPRON, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. LEBECQ, Mme LEBLANC M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BARDOUIL, Mme BUSSELL M. GARDET.

Absent : Mme CHANTEPIE.

A été élue secrétaire : Mme PETEL.

OBJET : CARTES SCOLAIRES 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune prend en charge une partie des frais des cartes de transports scolaires.

Comme l'année passée, il y a 4 titres de transport différents, à savoir :

- Pour le collège d'Auvers-sur-Oise.
- Pour le lycée Camille Pissarro de Pontoise ou tout autre établissement secondaire du secteur scolaire de Pontoise (ligne régulière), la **carte Optile**.
- Pour tout autre établissement du secondaire, hors secteur scolaire, la **carte Imagin'r**.
- Pour tout autre moyen de transport qui concerne les établissements d'enseignement scolaire, hors secteur scolaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 095-219503083-20230609-D018_2023-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de reconduire cette aide accordée aux familles,

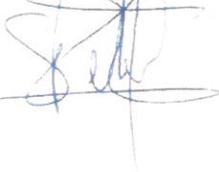
DÉCIDE pour l'année 2023/2024 et pour les étudiants habitant Hérouville :

- Une participation de 45 euros pour le collège d'Auvers-sur-Oise,
- Une participation de 45 euros pour la carte Optile (Pontoise et ce jusqu'à 18 ans),
- Une participation de 110 euros pour la carte Imagin'r, et ce jusqu'à 26 ans,
- Une participation de 110 euros pour tout autre moyen de transport concernant les établissements d'enseignement scolaire et ce jusqu'à 26 ans.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance
PETEL Sandra



Le Maire,
Eric BAERT

